

Communiqué de presse

Berne, le 13.4.2018

Pour tout renseignement complémentaire:

Kurt Rohrbach, président de l'UCI du canton de Berne, Téléphone 076 370 54 01

Adrian Haas, directeur de l'UCI du canton de Berne, Téléphone 079 717 24 24

Initiative «Monnaie pleine» et la Loi sur les jeux d'argent: l'UCI recommande 2x NON

Suite à sa séance de printemps à Thoune, le Comité cantonal de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a adopté les mots d'ordre concernant les votations populaires nationales du 10 juin 2018. L'association économique rejette les deux projets «Initiative Monnaie pleine» et la Loi sur les jeux d'argent.

Le Comité de l'UCI a décidé les mots d'ordre NON concernant l'initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!» (initiative «Monnaie pleine»). Le projet ferait de la Suisse un «cobaye» pour une expérimentation à haut risque. Aucun pays n'a jamais bouleversé sa politique monétaire de telle façon et obligé sa banque nationale à mettre de la monnaie en circulation sans contre-valeur. En plus de la centralisation extrême de la politique monétaire, ce système aurait des conséquences aggravantes, en particulier sur l'octroi de crédits à l'économie et aux privés.

La Suisse dispose actuellement d'un système monétaire stable et performant, et les avoirs sur les comptes sont sûrs. L'octroi de crédits fonctionne également sans problèmes. Lors de l'acceptation de l'initiative, cette situation devrait alors changer dramatiquement. Les crédits pour les PME, qui perçoivent aujourd'hui presque 90% du volume total de tous les crédits commerciaux en Suisse, renchériraient massivement. Donc, si des entreprises investissent et voudraient ainsi créer des nouvelles places de travail, elles seraient freinées par les conséquences de l'initiative «Monnaie pleine». Un tel système ne sert à personne et finalement nuit à l'ensemble de l'économie, et ainsi aussi à la prospérité et la force d'innovation de la Suisse.

Comme deuxième objet national, le 10 juin 2018, la nouvelle Loi sur les jeux d'argent (LJAr) passera aux urnes. Celle-ci veut empêcher, surtout avec des barrières techniques, l'accès des Suissesses et Suisses à des jeux d'argent en ligne de prestataires étrangers, parce que ces prestataires n'ont pas de concession en Suisse. L'UCI rejette aussi cet objet, car ainsi un précédent dangeureux serait créé concernant d'autres interventions économiques considérablement plus importantes dans la liberté de l'Internet, p.ex. dans le domaine du commerce en ligne.